

Règlement licencié circuit de KARTING 45

Licence obligatoire

Toute personne souhaitant accéder à la piste avec son kart devra être titulaire d'une licence karting FFSA ou UFOLEP en cours de validité.

Il est obligatoire de présenter votre licence à l'accueil avant prendre la piste.

Si vous ne possédez pas de licence en cours de validité, l'accès à la piste sera possible uniquement en s'acquittant d'une assurance journée.



Le droit de piste

Le droit de piste est obligatoire pour pouvoir rouler sur la piste.

Droit de piste à la journée ou (1/2 journée) possible en semaine), au trimestre ou à l'année (accès illimité).

Un droit de piste est valable pour un seul kart. Chaque personne souhaitant rouler sur la piste doit s'acquitter du droit de piste.

Chaque personne devra se présenter à l'accueil pour justifier de son droit de piste ou s'acquitter de celui-ci.

Éléments obligatoires pour la pratique du KARTING

- Casque intégral avec une visière,
 - Minerve homologuée ,
 - Combinaison homologuée par la CIK (Niveau 2 minimum) en bon état,
 - Chaussures montantes, recouvrant efficacement les chevilles,
 - Paire de gants,
 - Protège côte,
- (Obligatoire en Minikart, Minime & Cadet – très recommandé pour les autres),
- Kart homologué, en parfait état de fonctionnement (pneu, frein direction) et équipé des éléments de carrosserie, y compris le spoiler arrière homologué CIK/FIA



Stands et enceinte du circuit

L'accès aux stands licenciés, au paddock, à la piste et aux voies de circulation sont réservés aux personnes possédant une licence.

Les accompagnant ou visiteur ne sont pas assurés et sont donc sous leur responsabilité en cas d'accident.

Il est de votre responsabilité concernant la manipulation des produits dangereux ou gras (essence, huile, graisse...), ceux-ci doivent se faire avec précaution.

Aucun déchet (pneu ou autres) ne doit être laissé sur le site.

Zones Ateliers et outillage

Les ateliers KARTING 545 sont strictement réservés au personnel du circuit.

Chaque pilote devra utiliser ses propres outils. Aucun outil ou équipement du circuit ne sera prêté.

Organisation du temps de roulage

Les licenciés ont accès tous les jours suivant les horaires d'ouverture (hors piste réservée pour groupe).

Le roulage est possible de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30.

Le roulage des licenciés se fait en alternance avec les sessions de location. L'accès à la piste pour les licenciés se fera suivant les instructions des commissaires de piste.



Règles de conduite,

En rentrant aux stands le pilote doit lever la main pour prévenir les autres pilotes qui le suivent, La rentrée et la circulation dans les stands doit se faire très lentement (au pas), il est interdit de rentrer à l'envers dans les stands.

En cas de panne ou d'incident sur la piste, le pilote doit lever la main immédiatement pour se signaler et mettre son Kart hors de la piste et des trajectoires (le plus près possible des protections).

Le retour aux stands de son kart se fera dès que possible suivant les indications des commissaires de piste.

Le personnel de la piste pourrait ne pas être disponible, il est donc demander à chacun de se faire aider par d'autres licenciés en priorité.

NB : En cas de non respect de ces consignes, Karting 45 se réserve le droit d'exclure cette personne de l'enceinte du circuit.